

Réseau pour une alimentation durable

Rôle et structure du conseil d'administration

Objet du présent document

Alors que le Réseau pour une alimentation durable continue de croître et de mûrir en tant qu'organisation, le conseil d'administration et le personnel ont reconnu le besoin de réfléchir à sa gouvernance globale, y compris le rôle, la structure et les méthodes de travail du conseil d'administration afin de mieux refléter les objectifs et les besoins de l'organisation.

Ce document vise à fournir des conseils sur le rôle et la structure du conseil d'administration du Réseau pour une alimentation durable (RAD). Il vise à fournir une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités de chaque membre du conseil d'administration, des approches décisionnelles et des mécanismes (par exemple, les politiques financières et de RH, etc.) pour mieux informer et renforcer les processus de gouvernance du conseil d'administration.

Rôle du conseil d'administration

Un conseil d'administration hybride - Conseil en matière de gouvernance et de politique

Conformément à nos [règlements administratifs](#), le Réseau pour une alimentation durable est régie par un conseil d'administration composé de ses membres individuels. Le conseil d'administration a pour mandat principal d'assurer la gouvernance organisationnelle, l'orientation stratégique, la surveillance et la direction financières, ainsi qu'une responsabilité fiduciaire plus large pour faire avancer le mandat organisationnel du RAD. Le conseil d'administration du RAD accorde une grande importance à la collaboration, au consensus, à la participation et au dialogue sur les questions touchant l'organisation et son travail. Nous nous efforçons de faire participer le personnel, les membres et les partenaires organisationnels du RAD chaque fois que cela est possible et approprié, et nous cherchons à prendre en compte la diversité des opinions dans notre prise de décision afin de servir au mieux les intérêts du RAD.

Le conseil d'administration du RAD a trois fonctions principales :

(1) Développer des politiques organisationnelles qui guident les décisions opérationnelles quotidiennes prises par la directrice générale. Cela signifie que le

conseil d'administration ne prend pas de décisions pour déterminer les activités et les processus opérationnels, mais définit plutôt les termes et les critères sur lesquels les décisions sont prises, en se basant sur les politiques, les valeurs et les priorités de l'organisation. À ce titre, le conseil d'administration fonctionne en toute indépendance par rapport aux opérations quotidiennes, qui sont du ressort de la directrice générale. Parmi les exemples d'opérations quotidiennes ne relevant pas de la compétence du conseil d'administration, citons : la logistique des événements, y compris les lieux de réunion, le développement de partenariats communautaires, les postes budgétaires financiers, les décisions programmatiques et les processus de recrutement du personnel. En revanche, le conseil d'administration contribuerait à éclairer ces décisions en formulant des commentaires et des orientations sur la vision stratégique (entériner ou approuver un événement), la proposition de concept (pour les événements, les partenariats ou les nouvelles initiatives) et les politiques guidant l'exécution des activités.

(2) Définir l'orientation stratégique générale de l'organisation. Le conseil d'administration est la voix politique de l'organisation et contribue à orienter les décisions politiques plus larges en tant qu'entité unique agissant dans le meilleur intérêt de l'organisation. Il met notamment l'accent sur la prise de décision à long terme, orientée vers l'avenir, qui vise à réaliser la mission et la vision stratégique de l'organisation. Avec une représentation diversifiée des acteurs du mouvement alimentaire de toute l'île de la Tortue, le conseil d'administration fournit un aperçu stratégique des besoins, des opportunités et des défis rencontrés par les acteurs locaux du mouvement alimentaire afin de mieux informer et diriger les activités et les décisions du RAD et de renforcer notre travail. La planification stratégique, l'élaboration d'une théorie du changement, les valeurs organisationnelles, l'approbation de nouveaux membres de l'organisation, les déclarations et les endossements, tout cela s'inscrit dans ce cadre.

(3) Apporter une orientation et une responsabilité financières conformes aux responsabilités fiduciaires du conseil d'administration. La responsabilité fiduciaire exige que les directeurs du conseil d'administration agissent dans le meilleur intérêt de l'organisation (et non dans un objectif de gain personnel), y compris l'obligation de divulguer les conflits et de faire preuve d'un devoir de diligence en s'engageant activement dans les activités du conseil d'administration de manière informée. Les administrateurs ont le devoir fiduciaire de lire, comprendre et réagir aux rapports financiers en ayant la possibilité d'examiner les écarts et de rendre compte des dépenses. Cela implique de s'assurer que les actifs du RAD sont utilisés conformément à notre mission organisationnelle et d'une manière qui respecte les lois et règlements en matière de rapports financiers. Un des moyens de s'assurer que cela est fait est de développer des politiques de gestion financière prudentes. Parmi les exemples de politiques financières, on peut citer : la politique en matière de conflits d'intérêts, la politique qui décrit la manière dont l'argent est géré ; la manière dont les frais de voyage d'un membre du conseil d'administration ou d'un employé sont remboursés ; et le rôle du

conseil d'administration dans l'examen et l'ajustement de la rémunération de la directrice générale.

Autres tâches particulières attribuées

En reconnaissance de la croissance continue et de l'évolution constante du conseil d'administration du Réseau pour une alimentation durable, qui est passé d'un conseil "gestionnaire" à un conseil de gouvernance et de politique, certains domaines de travail spécifiques en dehors des trois mandats principaux peuvent être entrepris par le conseil (certains en accord avec les [politiques existantes du RAD](#)) à la demande de la directrice générale, et ce en réponse à un besoin organisationnel ou à l'expertise des membres du conseil. Ces domaines peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

Collecte de fonds / Développement

Conformément à la politique financière du RAD approuvée en 2014, les membres du conseil d'administration peuvent être invités à utiliser leur expérience, leurs relations et leur influence pour solliciter des ressources pour l'organisation. Ces activités peuvent inclure l'identification et la recherche de donateurs (y compris pour l'Institut pour une alimentation populaire), de commanditaires, de bailleurs de fonds et d'autres soutiens financiers. Cela peut également inclure le soutien à l'élaboration de propositions de subventions et de financement.

Relations avec les différents acteurs

Il peut être demandé aux membres du conseil d'administration de cultiver, d'entretenir et/ou de soutenir l'établissement de relations avec les membres de l'organisation, les membres de la communauté, les dirigeants, les fonctionnaires du gouvernement et/ou les partenaires de projet, selon les besoins, afin de faire progresser soit la mission de l'organisation, soit un projet, une campagne et/ou une initiative spécifique.

Prise de décision

Le Conseil du Réseau pour une alimentation durable tire ses positions politiques fondamentales en matière d'alimentation de la [Politique alimentaire populaire](#). Les nouveaux documents et décisions politiques qui n'ont pas encore été approuvés dans le cadre de la Politique alimentaire populaire, du [Rapport de vérité et de réconciliation](#), y compris les 12 principes et les 94 appels à l'action (précédemment entérinés et approuvés par le Conseil d'administration du RAD), ou d'autres documents politiques, tels que les soumissions au Parlement et les consultations sur la Politique alimentaire pour le Canada, doivent être discutés et approuvés de manière démocratique, en s'appuyant sur une approche de prise de décision par consensus. Cela signifie qu'avant de présenter une nouvelle position politique importante, le conseil d'administration doit

discuter et approuver les nouvelles orientations politiques. À ce titre, le Conseil doit recevoir régulièrement des informations politiques de la part du personnel et offrir des conseils le cas échéant.

Le plan stratégique du RAD est également un document important pour guider la prise de décision du conseil d'administration. Actuellement, le RAD se trouve entre deux plans stratégiques, mais continuera à se référer au plan actuel pour aider à guider les décisions organisationnelles (en tenant compte des mises à jour du conseil d'administration), tandis que l'élaboration d'un nouveau plan stratégique est en cours. Pour aider à guider le RAD pendant cette période intermédiaire et au-delà, nous avons élaboré une série de considérations et de questions prioritaires basées sur notre travail, les conversations du conseil d'administration et du personnel, et les commentaires des membres pour aider à établir les priorités de nos efforts et de notre travail pour les années à venir.

Questions prioritaires :

1. Intégrer la réconciliation, la décolonisation, la justice raciale et les principes plus larges de justice alimentaire dans tout ce que nous faisons
 - a. Cette action ou cet effort améliore-t-il la compréhension du conseil d'administration, du personnel et du mouvement alimentaire au sens large et sa capacité à progresser sur les questions et les engagements relatifs à la réconciliation, à la justice raciale et à la justice alimentaire au sens large ?
 - b. Cette action ou cet effort améliore-t-il les droits, l'autonomie, les conditions (souveraineté alimentaire) des peuples autochtones ?
 - c. Cette action centre-t-elle les voix, le travail, les demandes et les expériences des communautés racialisées (en particulier celles qui sont les plus touchées par les défis de notre système alimentaire actuel) ?

2. Accroître l'engagement du mouvement alimentaire et approfondir les relations et les capacités des acteurs du secteur alimentaire
 - a. Cette action ou cet effort augmente-t-il le nombre d'acteurs du mouvement alimentaire en mesure de contribuer/participer à la table des décisions ?
 - b. Cet effort ou cette action nous permet-il d'établir des relations plus profondes avec les acteurs du mouvement alimentaire (pour comprendre leurs défis, leurs opportunités et le contexte local général) ?
 - c. Cette action ou cet effort permet-il de partager des connaissances ou des apprentissages afin d'accroître la capacité locale ou régionale des acteurs du mouvement alimentaire à changer les systèmes alimentaires à plus grande échelle ?

3. Renforcer nos efforts de plaidoyer en matière de politique fédérale
 - a. Cette action ou cet effort contribue-t-il à un changement de la politique alimentaire fédérale tel qu'envisagé par la Politique alimentaire populaire, les recommandations de la Commission vérité et réconciliation et nos propositions relatives à la Politique alimentaire pour le Canada ?

Structure du conseil d'administration

Attentes et responsabilités du Conseil

Le conseil d'administration est composé de cinq (5) à quinze (15) administrateurs, comme le prévoient les règlements du RAD. Le Conseil d'administration est autorisé par les membres de l'Association à fixer, par résolution, le nombre d'administrateurs de l'Association et le nombre d'administrateurs à élire lors des assemblées annuelles des membres, comme il le juge nécessaire en fonction des circonstances.

Dans la mesure du possible (avec le soutien du sous-comité de nomination), le conseil d'administration du RAD doit représenter au mieux la diversité au sein du mouvement alimentaire canadien, en s'attachant en priorité à combler les lacunes en matière de compétences, d'expérience et de situation géographique du conseil. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter : les personnes travaillant à l'intersection de l'alimentation et de l'agriculture, les peuples autochtones, la politique, la nutrition, l'enseignement, la recherche, le travail alimentaire de première ligne, les programmes alimentaires, les jeunes, les personnes en situation d'insécurité alimentaire, le travail, la justice alimentaire et les entreprises alimentaires (à la discrétion du conseil d'administration, critères à développer). Le Conseil devrait également viser à avoir une représentation de tout le pays en incluant des individus d'au moins 6 provinces, si ce n'est plus, ainsi que des représentants des territoires et des terres sous traité, dans la mesure du possible.

Présidence du conseil

Le ou la président(e) du conseil d'administration est un administrateur exécutif de l'organisation et, à ce titre, il ou elle doit :

- Présider les réunions du conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle
- Fournir un soutien à la direction générale (selon la demande)
- Favoriser et soutenir le leadership et la vision avec le conseil d'administration et le personnel
- Servir de président du comité exécutif
- Siéger au comité des nominations
- Recommander les comités à créer et leur président

- Être le principal porte-parole du conseil d'administration et de l'organisation, selon les besoins
- Diriger le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités
- Assurer la liaison avec la directrice générale et coordonner l'évaluation de ses performances
- Soutenir la gestion des relations du conseil d'administration avec le ou la DG, y compris le partage des informations, des mises à jour et des décisions, le cas échéant
- Travailler en collaboration avec les président(e)s des comités pour gérer le plan de travail et la charge de travail des sous-comités et du conseil d'administration
- Rencontrer régulièrement la directrice générale pour des entretiens individuels
- Soutenir la création d'ordres du jour des réunions du conseil d'administration, avec la DG et le ou la secrétaire
- Assurer la liaison entre les membres du conseil d'administration et les soutenir si nécessaire pour atteindre les objectifs du conseil
- Signer les chèques (en tant que signataire autorisé), si nécessaire
- Exercer les fonctions prévues par les [règlements administratifs](#) et le conseil d'administration
- Répondre aux attentes générales des administrateurs non désignés

Vice-présidence

Le ou la vice-président(e) assumera les responsabilités du président en son absence, ainsi que :

- Exécuter les tâches et les fonctions de soutien demandées par le président du conseil d'administration
- Faire partie du comité exécutif
- Présider au moins un comité
- Servir en tant que membre du comité de gouvernance
- Soutenir le développement des groupes consultatifs du RAD (comme indiqué dans le présent document)
- Répondre aux attentes générales des administrateurs non désignés

Secrétaire

Le ou la secrétaire aide à rédiger et à tenir les procès-verbaux des réunions importantes du conseil d'administration, avec les tâches spécifiques suivantes :

- Participate as a member of the Executive Committee
- Take meeting minutes during board meetings and the Annual General Meeting
- Maintain a current list of board action items
- Share minutes and action items with board after meetings
- Support the development of a Board meeting agenda in collaboration with ED and Chair

of the Board

- Distribute the Board meeting reminder Notice to all directors at least 3 business days before a meeting (ideally 1 week)
- Distribute calendar invites for all Board meetings at the beginning of each Board term
- Support the archival memory of the organization by supporting staff in filing key documents
- Sign official documents on behalf of the organization, as required
- Répondre aux attentes générales des administrateurs non désignés

Trésorier

Le trésorier assure le leadership et le soutien nécessaires pour faire progresser les rapports et la situation financière du RAD. Il prépare des rapports financiers à partager avec le conseil d'administration et agit en tant qu'intendant du conseil d'administration pour atteindre les objectifs financiers identifiés dans le document du plan stratégique du RAD. Il conseille donc sur la manière d'atteindre les objectifs stratégiques relatifs à la planification budgétaire et financière, aux rapports, aux contrôles internes et aux politiques de reddition de comptes :

- Fournit des conseils d'experts et des orientations à la directrice générale et au conseil d'administration pour garantir la santé financière de l'organisation
- Examine les rapports financiers mensuels et trimestriels, et les présente aux membres lors des réunions du conseil d'administration
- Peut agir comme signataire autorisé pour les chèques et autres documents
- Veille à ce que tous les rapports financiers nécessaires soient déposés
- Aide à la préparation du budget annuel selon les besoins
- Veille à ce que le rapport de l'auditeur soit préparé avant l'assemblée générale annuelle
- Présente le rapport financier à l'assemblée générale annuelle
- Participe en tant que membre du comité exécutif
- Soutien aux efforts (si nécessaire) pour faire comprendre aux administrateurs la notion de responsabilité financière
- Aide la directrice générale à optimiser les processus financiers au RAD
- Répondre aux attentes générales des administrateurs non désignés

Liaison avec l'Institut pour une alimentation populaire (IAP)

2019 est la première année où le conseil d'administration du RAD a nommé un membre du conseil d'administration pour assurer la liaison avec l'Institut pour une alimentation populaire (IAP), et ce avec le soutien du conseil du PFI. Cela implique de siéger au conseil d'administration de l'IAP ainsi que de partager les informations et les mises à jour du conseil d'administration de l'IAP avec le conseil d'administration du RAD et vice versa. Cette personne sera approuvée par le conseil d'administration de l'IAP et peut être nommée sur une base

annuelle, avec une recommandation de servir au moins 2 ans dans ce rôle pour augmenter la continuité car elle agira comme liaison entre le RAD et de l'IAP, partageant les informations et les mises à jour.

Administrateurs non désignés (incluent l'ensemble des administrateurs)

Le temps consacré par tous les membres du conseil d'administration est estimé à environ 8 heures par mois (certains postes exécutifs peuvent dépasser ce temps) afin de : lire des documents, préparer et assister aux réunions du conseil d'administration, et contribuer à au moins un comité (comme indiqué ci-dessous). Les membres du conseil d'administration du RAD sont tenus de :

- Être membre individuel du Réseau pour une alimentation durable
- Assister au plus grand nombre possible de réunions du conseil d'administration via Zoom et en personne, soit au moins 75 % de toutes les réunions, sauf circonstances exceptionnelles (y compris les retraites du conseil d'administration et les assemblées)
- Informer le/la président(e) suffisamment à l'avance s'il ne peut pas assister aux réunions
- Participer activement et contribuer aux travaux du conseil d'administration en apportant ses compétences, son expérience et ses perspectives et idées aux délibérations du conseil d'administration
- Lire tous les documents fournis aux membres du conseil d'administration et être prêt à en discuter
- Contribuer à l'établissement d'un consensus dans les délibérations du conseil d'administration
- Représenter le RAD dans leur région respective du pays et dans toute sphère professionnelle ou autre, et partager les connaissances, les possibilités et les contacts pertinents pour faire progresser la mission du RAD
- Se tenir au courant des activités du conseil d'administration et du personnel, notamment en ce qui concerne les réunions manquées
- Participer à au moins 1(un) comité du conseil d'administration
- Contribuer au développement et au soutien de la vision conceptuelle et de la mise en œuvre de l'assemblée/des rassemblements du RAD
- Se conformer aux politiques pertinentes du RAD et contribuer à leur évolution
- Examiner les résultats pour évaluer notre impact ainsi que notre théorie du changement
- Contribuer à l'évaluation annuelle des performances de la DG, sous la direction du Comité exécutif
- Agir en tant qu'ambassadeur pour le RAD lorsque cela est approprié ou demandé par la directrice générale ou le/la président(e)
- Divulguer les conflits d'intérêts et agir dans le meilleur intérêt du RAD à tout moment

- S'exprimer au nom du RAD avec l'accord préalable du ou de la président(e) ou de la DG

Note : Si les membres du conseil d'administration ne sont pas en mesure de répondre à ces attentes de manière constante et continue, il peut leur être demandé de reconsidérer leur mandat au sein du conseil d'administration, à la discrétion du comité exécutif.

Les comités du conseil d'administration

Mandat et structure des comités

Le conseil d'administration du Réseau pour une alimentation durable dispose de comités permanents et de comités ad hoc pour faire avancer notre travail. Les comités utilisent le même modèle de prise de décision par vote et consensus que le conseil d'administration. Actuellement, le RAD ne compte que des administrateurs au sein des comités du conseil d'administration, mais il aimerait élargir les membres des comités pour inclure à la fois des membres et des non-membres du conseil d'administration (et du personnel lorsque cela est possible et approprié). Ce changement concerne tous les comités, à l'exception du comité exécutif et du comité des nominations. Bien que les non-membres du conseil d'administration soient les bienvenus dans les différents comités du conseil d'administration en tant que membres, les comités continueront à être présidés par un membre du conseil d'administration, avec un maximum de 8 membres siégeant dans un comité donné, à tout moment. Les membres des comités qui ne sont pas membres du conseil d'administration pourraient postuler pour rejoindre le comité par le biais d'un appel à candidatures, et pourraient également être invités par le/la président(e) et/ou le comité exécutif, avec une recommandation d'engager les candidats non retenus au conseil d'administration lorsque cela est possible. Cette composition permet aux acteurs du mouvement alimentaire qui ne sont pas membres du conseil d'administration de contribuer aux travaux du RAD (car le nombre de sièges au conseil d'administration est limité). Elle permet également une plus grande diversité de points de vue et d'expériences pour éclairer le travail du RAD, ainsi qu'une capacité accrue du comité à exécuter son travail au cours d'une année donnée. Toutes les décisions des comités ayant un impact sur la gouvernance du conseil d'administration, les finances et les décisions de politique stratégique doivent être examinées et approuvées par le conseil d'administration. Les travaux des comités qui n'affectent pas ces domaines, mais qui seront axés sur des aspects extérieurs, doivent être examinés et approuvés par la DG.

Le Réseau pour une alimentation durable a un certain nombre de réseaux. Les membres du conseil d'administration peuvent participer aux réseaux du RAD, mais à ce titre, ils jouent le même rôle que tout autre membre du RAD, à moins que leur participation ou leur leadership ne soit spécifiquement recherché sur un sujet particulier. La Coalition pour une saine alimentation scolaire, les réseaux provinciaux et territoriaux, et le comité des jeunes du RAD sont tous des

exemples de réseaux du RAD.

Remarque : un membre du conseil d'administration du RAD siège également à l'Institut pour une alimentation populaire (IAP) en tant que représentant du RAD et fournit des mises à jour au RAD et à l'IAP. Il ne s'agit pas d'un comité officiel du RAD, mais plutôt d'un rôle de liaison permettant de partager des informations entre les deux organisations.

Le comité exécutif

L'exécutif est un comité permanent composé de quatre (4) membres, dont le/la président(e) du conseil d'administration, le/la vice-président(e), le/la secrétaire et le/la trésorier(e) et est présidé par le/la président(e) du conseil d'administration. La directrice générale est également membre de droit de ce comité mais ne vote pas officiellement sur les décisions. Le comité exécutif a pour mandat de se réunir selon les besoins, de superviser et de prendre des décisions sur 3 (trois) types de points : i) l'évaluation des performances de la directrice générale ; ii) à la demande de la directrice générale, de donner des conseils sur des questions urgentes lorsqu'il n'est pas possible de rencontrer le conseil d'administration dans son intégralité ; et iii) à la demande du/de la président(e), de déterminer ou de discuter des opportunités, des défis ou des informations afin d'identifier une position avant de la présenter au conseil d'administration. Toutes les décisions du comité exécutif doivent faire l'objet d'un procès-verbal et être partagées et approuvées par le conseil d'administration du RAD, sauf dans les cas extrêmes où une décision urgente doit être prise, et n'est partagée qu'avec le conseil d'administration (plutôt qu'approuvée).

Les autres fonctions du comité exécutif sont les suivantes :

- S'acquitte des responsabilités des administrateurs en vertu des règlements
- Garantit le quorum au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle (et doit donc informer le/la président(e) dès que possible s'il/elle ne peut pas assister aux réunions)

Comité des finances

Le Comité des finances est un comité permanent qui travaille à la supervision et au suivi de la santé financière du RAD. En raison de sa capacité limitée, le Comité des finances sera intégré au Comité exécutif et se réunira selon les besoins pour répondre aux questions financières urgentes. En étroite collaboration avec la directrice générale, le/la trésorier(ère) partagera toutes les mises à jour financières urgentes et non urgentes par le biais de mises à jour financières mensuelles lors des réunions du conseil d'administration. Les rapports financiers mensuels au conseil d'administration devront inclure des informations telles que les irrégularités financières, les préoccupations ou les points à noter. Ce comité peut également aider le trésorier à élaborer des politiques financières au sein du RAD, et diriger des

conversations et des initiatives concernant la santé et la viabilité financières.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est un comité permanent qui travaille à fournir des recommandations pour renforcer la gouvernance au RAD. Dans le cadre de ce travail, le comité de gouvernance est chargé de clarifier les procédures, les rôles, les responsabilités et les structures concernant la prise de décision en général. Le comité y parvient en aidant d'autres comités à élaborer des mandats et des plans de travail annuels pour clarifier les processus de prise de décision et renforcer la capacité organisationnelle. Le comité de gouvernance dirigera l'évaluation, l'enquête et l'analyse annuelles du conseil d'administration afin d'améliorer les capacités (compétences) du conseil et des comités et leur aptitude à faire progresser les plans de travail et les objectifs plus généraux du plan stratégique. Cela peut inclure l'identification des politiques qui doivent être mises à jour ou développées pour guider le travail du RAD. Ils agissent également en tant qu'organe consultatif auprès du comité de planification stratégique pour informer les membres respectifs et les processus de développement des valeurs. Au cours de cette période intérimaire, les autres activités clés du comité comprennent:

- Soutenir le développement d'une structure d'adhésion révisée pour informer la planification stratégique (y compris les changements potentiels des règlements).
- Fournir des conseils et un avis sur la mise en œuvre et la communication autour des valeurs organisationnelles.
- Travailler avec le/la vice-président(e) pour identifier un processus de création d'un cercle d'anciens et d'un groupe consultatif de lutte contre le racisme.
- Soutenir le développement professionnel et la formation du conseil d'administration, en mettant explicitement l'accent sur le renforcement des capacités du conseil d'administration à intégrer les principes de lutte contre le racisme, de décolonisation, de réconciliation et d'équité dans nos politiques et nos travaux.

Comité des nominations

Le comité des nominations passe d'un comité ad hoc à un sous-comité permanent du comité de gouvernance, bien qu'il relève directement du conseil d'administration. Le sous-comité facilite la sélection et l'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration du RAD. Le comité est composé du/de la président(e) du conseil d'administration, du/de la vice-président(e) et idéalement de 2 à 3 autres membres du conseil d'administration, avec le soutien de la directrice générale en tant que membre d'office qui fournit des recommandations mais ne vote pas sur la décision du conseil d'administration. Le rôle du comité est d'aider à identifier les lacunes et les besoins du conseil d'administration pour l'année en cours, d'élaborer un appel à de nouveaux administrateurs/trices en fonction de ces besoins, d'examiner les candidatures et de

recommander une liste d'administrateurs/trices au conseil d'administration actuel pour approbation. Ce comité est généralement constitué et tenu entre avril et décembre de chaque année.

Comité de planification stratégique

Le Comité de planification stratégique est un comité ad hoc chargé de superviser l'élaboration d'une nouvelle vision stratégique pour le RAD. Dans le cadre de ce travail, il est chargé d'identifier un processus stratégique et de superviser la mise en œuvre et l'opérationnalisation finale (plan de travail) du plan. Dans le cadre de ce travail, le comité supervisera les approches relatives au développement des affaires et à la viabilité financière du RAD, aux adhésions des membres (en collaboration avec la gouvernance), et aux approches de développement des valeurs afin d'engager le mouvement alimentaire au sens large, y compris, mais pas seulement, l'assemblée. Ce groupe est également le principal groupe chargé de superviser le processus (actuel) relatif à la subvention de Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Conseil consultatif sur la planification des rassemblements régionaux (assemblée)

Le comité de planification des rassemblements régionaux (assemblées) est un comité ad hoc destiné à soutenir la mise en œuvre et l'exécution opérationnelle des modèles «alternatifs» d'assemblées qui sont en cours d'élaboration. Ce comité sera dirigé ou soutenu par le personnel du RAD et sera probablement composé d'acteurs du mouvement alimentaire local et de membres du conseil d'administration. La composition de ce comité changera probablement en fonction des besoins de levènement qui est en cours de conception.

Autres politiques et ressources pertinentes

- Document sur les normes des rencontres du conseil d'administration (en développement)
- [Règlement administratifs du RAD](#)